ROYAL MEDICAL SOCIETY OF LONDON

OPÉRATION

COURTE,

FACILE ET SANS DANGER,

POUR GUÉRIR SUREMENT L'HYDROCÈLE.

COMPARAISON de cette découverte avec le traitement de cette maladie par les injections.

Opuscule faisant suite à la Brochure qui a pour titre,

PROGRÈS DE L'ART DE GUÉRIR EN FRANCE
Sur la fin du dix-huitième siècle,

Imprimée avec figures, par ordre et aux frais du Gouvernement.

PAR LE CITOYEN A. B. IMBERT-DELONNES,
Ex-Chirurgien en chef de l'armée de reserve, de celle des Grisons, de celle de Bretagne, ex-membre du Conseil de santé, Officier de santé supérieur des armées, Chirurgien en chef de la Succursale des Invalides d'Avignon, de l'Académie des Sciences et belles-lettres de Berlin, de la ci-devant Société royale des Sciences de Montpellier, du Lycée des arts de Paris, des Athénées de Lyon, d'Avignon, de la Société médicale de Montpellier, *etc. etc.*

Miseris succurere disco. Énéid. de Virg. *liv.* I.

A AVIGNON,

Chez J.-J. NIEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

Se trouve à PARIS,

Chez GABON, Libraire, place des Écoles de médecine, et chez les principaux Libraires des Départemens.

(1802.) *An XI.*

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30794882

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'HISTOIRE des évènemens calamiteux nous apprend qu'un seul jour a vu détruire des monumens élevés en faveur des arts et des sciences par les travaux de plusieurs siècles. Et voilà comment les connaissances humaines longtems dans l'enfance, y retombent encore, après avoir acquis ce degré de splendeur qui les dirigeait à leur perfection.

Tel fut le sort qu'éprouva la médecine par l'incendie du dépôt de Gnide et par d'autres causes non moins désastreuses.

Mais tout ainsi qu'une belle aurore succède à l'obscurité d'une nuit orageuse, des expériences nouvelles, fruit d'un travail obstiné, déchirent le voile ténébreux dont de malheureuses circonstances avaient enveloppé cet art salutaire.

Ce fut vers le commencement du 18e. siècle qu'on vit la médecine reprendre en France cet ancien éclat que le vandalisme, ou des préjugés barbares lui avaient fait perdre. Des universités, composées de savans médecins, se disputaient la priorité de plusieurs découvertes, et les jeunes disciples, éclairés autant par l'enseignement, que

par les discussions de leurs maîtres, répandaient, à leur tour, quelques lumières sur les problèmes qu'ils devaient résoudre.

L'ensemble de ces moyens créés pour distinguer et guérir les maladies du ressort de la médecine interne, dut éveiller l'émulation de ceux qui exerçaient la médecine opératoire, livrée encore à cette timidité qu'enfante l'ignorance et que l'oisiveté perpétue.

Déjà l'on avait apperçu dans cette carrière des hommes qui, justement élevés aux premières places, conçurent l'utilité d'une académie de chirurgie formée à l'instar de l'académie des sciences. Le projet d'un pareil établissement fut accueilli par un gouvernement qui, après avoir donné les fonds nécessaires, acquit de nouveaux droits à la reconnaissance publique, en le protégeant d'une manière spéciale.

Telle fut la création de cette nouvelle académie, qui compta bientôt, parmi ses membres, des hommes d'un discernement rare. Les prix que cette société crut devoir décerner aux médecins étrangers ou regnicoles qui atteindraient au but des programmes, furent un objet d'encouragement remarquable. Ainsi l'on vit se former, dans un petit nombre d'années, ce recueil précieux d'observations, de dissertations et de mémoires

dont les savans regrettent l'interruption : et l'académie de chirurgie, dirigée par des hommes éclairés, trouva parmi ses membres des maîtres qui formèrent en même tems la meilleure école d'Europe.

Mais on marche toujours à pas lent quand il faut se frayer des routes nouvelles ; et malgré les grands travaux de ceux qui ont concouru à ces divers établissemen , nous ne sommes point encore parvenus à la guérison de plusieurs maladies.

Cette vérité se trouve confirmée par les vaines tentatives qui ont été faites sur la goutte, sur l'hydropisie, sur l'épilepsie, sur le cancer, etc. on pouvait également l'appliquer à l'Hydrocèle : Les praticiens les plus avoués, en assimilant cette hydropisie particulière aux hydropisies en général, se bornaient à la guérir momentanément par la ponction ; ou bien ils employaient des injections dans le sac de la tumeur et d'autres moyens inefficaces contre une maladie très-commune et qui devenait souvent mortelle après avoir détruit les organes les plus délicats.

Cette pénurie promettait donc un accueil favorable à la découverte d'un procédé avec lequel on guérirait sans retour l'Hydrocèle.

C'étoit en 1766 que je fis mes premières

recherches sur cette matière importante qui, depuis Celse jusqu'à nous, avait toujours occupé des hommes distingués par leur savoir et par leur réputation.

L'examen anatomique du testicule, me fit voir que cette partie blanche et convexe qu'on a mal-à-propos nommée tunique albuginée de cette glande, au lieu de surface albuginée, était la source de l'Hydrocèle. Des pores exhalans répandus sur cette surface, fournissent une sérosité qui en lubrefiant le testicule, le préserve des accidens qui auraient eu lieu sans cette prévoyance de la nature. Outre ces pores qu'on voit avec une extrême facilité, il s'y trouve aussi des pores inhalans qui, dans l'état de santé, reportent dans la masse des fluides l'excédent de cette liqueur lubrefiante dont je viens de parler. L'inaction ou même le ralentissemeut d'action de ces derniers pores, donnent lieu à la collection de cette sérosité qui forme l'Hydrocèle plus ou moins volumineuse et toujours mesurée au degré d'expansion de la tunique vaginale.

Dans tous les cas néanmoins, une cause première affecte le testicule, comme on peut le voir quand l'Hydrocèle vient après des gonnhorées fixées sur ce corps, ou à la suite d'un coup, d'une compression, d'un froissement à ce même

corps, auquel il arrive alors une tumefaction plus ou moins considérable.

Ces remarques n'étaient point d'accord avec ce qu'on avait écrit sur l'Hydrocèle. On disait affirmativement que la tunique vaginale du testicule étant la source de cette maladie, on ne pouvait la guérir radicalement sans retrancher la totalité de cette tunique. M. Bertrandi, de Turin, croyait cette manière d'attaquer l'Hydrocèle préférable à toutes celles qu'on avait vues tomber successivement en désuétude. *Optima hosce morbos curandi ratio in evacuatione humoris et ablatione sacci posita est.* BERTRANDI.

Plusieurs auteurs modernes étaient du même avis. J'avais écrit le contraire en 1785, en disant que cette tunique ou gaîne du testicule était à l'hydropisie de cet organe ce qu'est la plévre à l'hydropisie des poumons, ce qu'est le pericarde à l'hydropisie du cœur, ce qu'est enfin le peritoine à l'hydropisie du bas-ventre ; c'est-à-dire, l'enveloppe de la maladie au lieu d'en être la source.

Aussi, bien assuré que l'Hydrocèle avait son origine dans la surface albuginée, et non dans la tunique vaginale, je crus devoir avancer comme une véritable assertion, qu'on devait diriger ses vues pathologiques sur cette surface,

afin d'en changer l'état morbifique d'une manière analogue au temperament du malade et aux causes premières de la maladie.

Il suit de ce principe appuyé de l'observation que, pour guérir radicalement l'Hydrocèle, la surface entière du sac dans lequel est contenue l'humeur aqueuse dont cette maladie est formée, doit éprouver une suppuration douce et légère qui en change l'organisation vicieuse. Pour obtenir cette crise facilement et sans danger, on ouvrira la tumeur en faisant un pli transversal à la peau comme dans le bubonocèle et conservant un cul de sac au fond du scrotum propre à soutenir le testicule et les pièces de l'appareil ; ensuite avec un bistouri bien pointu on percera le sac, comme on perce une veine dans la saignée, à la partie inférieure et correspondante au cul de sac indiqué par la première incision : on étendra assez l'incision du sac pour avoir la liberté de passer le doigt index de la main gauche sous la tunique vaginale et soutenir ainsi avec ce doigt en la dirigeant la pointe du bistouri qui doit rendre cette ouverture parallèle à la première section des tégumens. Le sac ainsi ouvert, on saisit très-facilement avec les doigts la tunique vaginale des deux côtés pour en exciser à-peu-près la moitié;

c'est-à-dire, depuis sa partie moyenne et antérieure jusques à la partie inférieure et postérieure du testicule. Après cette opération, qu'une main exercée peut terminer dans une minute en n'occasionant qu'une douleur très-supportable, on soulevera légèrement le testicule pour en couvrir toute la surface, soit avec des bourdonets de charpie fine, soit avec de la charpie brute, ou de la charpie angloise, ayant soin de garnir mollement toute la concavité des parties qui doivent servir d'enveloppe au testicule après la cicatrice.

Mais pour avoir établi cette vérité nouvelle sur les débris d'une erreur de plusieurs siècles, a-t-on pu dire dans un rapport fait à l'académie des sciences le premier septembre 1792 : « *M. Imbert, fortement prévenu de la méthode qu'il a adoptée, lui donne la préférence exclusive sur toutes les autres, et a la prétention de croire que l'opération qu'il pratique est une opération qui lui appartient de droit* ? » (1)

Je n'ai qu'un mot à répondre pour prouver que ce rapport est injuste et plein de fiel. Des militaires distingués, des magistrats, des savans, dont deux bien connus, membres de cette académie, et d'autres personnes de tous états, trouvaient depuis plus de douze ans, à cette

époque, une guérison qu'ils avaient inutilement reclamée auprès des hommes les plus habiles de France, et parmi lesquels se trouvait l'auteur de ce rapport, parce que leurs moyens n'offraient alors que des dangers ou des incertitudes.

Il est aisé de remonter à la source de cette injustice. J'étais étranger aux membres du collége de chirurgie et du collége de médecine de Paris, dont plusieurs voulaient m'éloigner de l'académie des sciences où j'avais mes entrées en ma qualité de correspondant de la société royale des sciences de Montpellier. (2) D'un autre côté, on ne me pardonnait point d'exercer l'art de guérir sans m'être soumis aux formalités d'usage. Mais pourquoi m'en vouloir d'un privilége que je partageais avec tant d'autres médecins qu'on a laissés parcourir si tranquillement leur carrière ? J'étais docteur de la faculté de Caën, médecin consultant du comte d'Artois, premier chirurgien du duc d'Orléans, et chirurgien en chef de la cavalerie française : chacun de ces titres me dispensait de prendre à Paris de nouveau grade ; et quoiqu'à cette époque je fusse encore très-jeune, je ne devais point me considérer comme candidat, ayant rempli en 1778, 79 et 80, la place de chirurgien en chef de l'armée de Bretagne, après avoir été pendant six ans chirur-

gien en chef du 55e. régiment d'infanterie (royal Roussillon).

Il m'est pénible d'entrer dans ces détails pour revendiquer une découverte qu'on ne m'aurait jamais disputée de bonne foi, si, après avoir lu mon traité sur l'Hidrocèle, on avait pris la peine de le comparer avec les auteurs anciens et modernes, dont la méditation m'a fait juger la nécessité d'un nouveau travail sur cette maladie; et j'aurais volontiers gardé le silence sur ce rapport resté dans l'oubli, quoique fait par M. Andouillet, premier chirurgien du roi, si, dix ans après, un autre chirurgien, connu par ses places et par quelques talens, mais toujours inspiré par cette injustice que la prévention ou l'envie peuvent également suggérer, n'eût cabalé contre moi à l'institut national, dans un moment où je croyais avoir quelque droit pour être admis à la classe de physique. (3)

Mais quels que soient les traits de sa critique, ils n'atteindront jamais celui qui, cuirassé de sa force et de son courage, s'est montré si souvent l'ami des hommes, soit en pratiquant avec succès des grandes opérations qu'on disait impraticables, soit en donnant au public une découverte dont il aurait pu faire au moins sa propriété usufruitière. (4)

O vous ! jeunes élèves, destinés à l'exercice d'un art que l'histoire et la fable même ont tant vénéré ; vous qui, parmi vos condisciples, devez un jour trouver des hommes dignes de votre confiance, de vos éloges, de votre amitié, redoutez l'envie, c'est l'ennemi des arts ! Pour éviter la maligne influence de cet hidre moral, apprenez à distinguer, pour les imiter ou même pour les défendre, ceux à qui les grands succès ont mérité la confiance publique. Car les succès naissent de la science, fille de l'étude et de l'observation. N'oubliez pas sur-tout que refuser l'adoption d'un nouveau moyen de guérir, quand on pourrait utiliser ce moyen soi-même, c'est être volontairement coupable d'un délit d'autant plus grave, qu'il prive la société des avantages qu'elle doit en attendre.

Si nous prêtons l'oreille aux cris de l'humanité souffrante, elle nous demande la fin de ces rivalités stériles qui dégradent l'homme, elle sollicite cette réunion de talens qui peut seule enrichir un art trop souvent au-dessous des maux qui nous oppriment. Mais la médecine a, dit-on, ses bornes. Le ridicule de ce paradoxe est prouvé par les travaux de Lavoisier, Bertholet, Chaptal, Parmentier, Fourcroy, Vauquelin et autres savans qui honorent ce

siècle en nous donnant des trésors qui, puisés dans le sein même des élémens toujours intarissables, nous promettent de nouvelles richesses.

Il est difficile de calculer tous les avantages qu'on peut tirer de la médecine. Ce champ une fois défriché, ensuite cultivé dans les différentes parties de son vaste domaine, produira non-seulement de nouveaux spécifiques contre les maladies graves, mais on y verra se multiplier les semences de ces remèdes prophilactiques qui, en éloignant de nous la vieillesse et son triste cortége, prolongeront une existence peu mesurée avec le long développement de la nature humaine.

Il est vrai que l'homme est sans cesse en proie à des principes destructeurs, et les plus grands philosophes sont d'accord sur ce point. (5) Mais la nature n'est-elle pas féconde en principes conservateurs? Douter un instant de cette dernière vérité, seroit un outrage fait à cette mère bienfaisante, et vouloir s'obstiner à croire que ces derniers principes resteront ignorés, ne serait pas assez présumer de l'homme qui, avec du travail, du courage et sur-tout du génie, cet instrument universel, retrouvera cette longévité dont l'histoire a fourni tant d'exemples. (6)

Je terminerai cette digression déjà longue,

en revenant à l'objet principal de cet ouvrage, dans lequel j'ai voulu prouver que ma méthode de traiter l'Hydrocèle, publiée depuis seize ans, devrait être généralement adoptée, parce qu'elle mérite la préférence sur toutes celles qu'on a voulu mettre en pratique dans la même vue. Cette assertion est prouvée par les succès multipliés que j'obtiens depuis environ 25 ans. D'ailleurs, il existe divers jugemens rendus par mes pairs en faveur de cette méthode dont ils ont reconnu la supériorité, et pareils jugemens ne sauraient être suspects.

On trouve le premier de ces jugemens dans un procès verbal du 16 juillet 1781, signé par les chirurgiens et médecins des hôpitaux de terre et de marine de Toulon.

Le second est du docteur Paulet, censeur royal, chargé par le chancelier de France, le 8 mars 1785, d'analyser mon traité sur diverses maladies des hommes.

Le troisième jugement enfin, a été rendu par des commissaires nommés à la société royale des sciences de Montpellier, le premier septembre 1791, pour faire le rapport de cet ouvrage

Procès-verbal d'opérations de l'Hydrocèle faites par ordre du roi à l'hôpital royal et militaire de Toulon.

Aujourd'hui 16 juillet 1781, nous médecins et chirurgiens pour le roi dans ses hôpitaux de terre et de marine, assemblés à la réquisition de M. Imbert Delonnes, premier chirurgien de S. A. S. de Mgr. le duc d'Orléans, dans la salle des opérations de l'hôpital de terre, pour y voir les nommés Vilars, grenadier au régiment de Perche; Lamarre, sergent-major au régiment de Piémont, et Borel, tambour au régiment de Guienne, tous trois opérés de l'Hydrocèle par la méthode dudit Imbert, le 6 juin dernier, avons reconnu qu'ils étaient complettement guéris de cette maladie, n'ayant éprouvé depuis ce tems aucun accident qui ait pu donner la moindre inquiétude sur leur état.

Le rapport des soldats prouve que leur maladie était fort ancienne.

Le sergent avait été traité déjà dans plusieurs hôpitaux avec des moyens inefficaces; le tambour avait éprouvé sans succès les mêmes moyens, ainsi que les injections faites dans le sac de l'hydrocèle avec l'esprit-de-vin. La tunique va-

ginale dans ces deux sujets avait contracté un épaississement considérable, tendant an skirre, et le testicule du nommé Borel avait plusieurs points d'érosion dans la surface, qui auraient pu causer la perte prochaine de cet organe et devenir funestes.

Nous devons certifier en faveur de M. Imbert, que sa méthode n'étant sujette à aucun inconvénient, est jusqu'à présent la seule qu'on puisse employer dans une infinité de circonstances, et nous l'avons adoptée avec satisfaction, la regardant comme fort utile à l'humanité. En foi de quoi nous signons le présent Procès-verbal.

Sont Signés à l'original, *Barberet*, premier chirurgien de la marine; *Verguin*, chirurgien major de la marine et des armées navales; *Burel*, médecin en chef de l'hôpital militaire; *Faure-de-Roussieux*, médecin de la marine; *Laberthonie*, médecin en second de l'hôpital militaire; *Boduer*, chirurgien-major-adjoint de l'hôpital militaire.

Rapport du Censeur royal, le Docteur Paulet.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, un manuscrit intitulé : *Traité de l'Hydrocèle et de plusieurs maladies des parties de la génération de l'homme ; par M.* IMBERT-

DELONNES, premier chirurgien de Mgr. le Duc d'Orléans, et Chirurgien-major de la Cavalerie française et étrangère. Cet Ouvrage, qui ne contient rien qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression, renferme des principes et une méthode d'opérer l'Hydrocèle, capable d'en faire désirer la publicité la plus prompte. Paris, 3 Mars 1785. *Signé PAULET, docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.*

Rapport des Commissaires de la Société royale des Sciences de Montpellier.

Nous, Commissaires nommés par la Société royale des Sciences de Montpellier, pour examiner une brochure intitulée : *Cure radicale de l'Hydrocèle, etc.* avons lu avec attention cet Ouvrage, qui nous a paru intéresser autant par son sujet et la manière dont il est traité, que par les excellens préceptes dont il est rempli.

On peut regarder la nouvelle méthode de traiter l'Hydrocèle qu'on y propose, comme un perfectionnement de la cure de cette maladie grave, et qui doit lui mériter une place parmi les découvertes utiles dont la pratique de la médecine s'est enrichie dans ces derniers temps.

L'auteur qui réunit à une connaissance approfondie des grands principes de l'art de guérir,

le talent de les présenter avec ordre et méthode, fournit, dans une introduction, où l'on se plaît à reconnaître le médecin pénétré de tous les devoirs de son état, les preuves, pour ainsi dire legales de la supériorité de son procédé, en rapportant les attestations, soit de plusieurs malades qu'il a guéris, soit de divers médecins et chirurgiens habiles qui l'ont adopté ou pratiqué avec le même succès.

Il donne ensuite une description exacte et précise de la maladie et des parties qui en sont le siége, en assigne les causes, passe en revue les auteurs célèbres, qui depuis Celse, Galien et les Arabes, jusqu'aux médecins de nos jours, ont écrit sur le traitement de l'Hydrocèle; discute les différentes méthodes de chacun de ces écrivains en particulier, les compare entr'elles, en apprécie les avantages, rectifie en même-temps les interprétations peu exactes ou fausses qui ont pu échapper à quelques modernes, en rendant le texte des anciens, et ces discussions dans lesquelles l'érudition de l'Auteur ne se fait pas moins remarquer que la sagesse éclairée du praticien, amenent assez naturellement un résultat qui est tout à l'avantage de la découverte de l'Auteur.

Vient enfin l'exposé bien détaillé de sa méthode;

thode, suivi de l'histoire de plusieurs cures et dont l'Auteur prend occasion de donner, a divers articles du manuel, tout le développement dont ils sont susceptibles et de fournir les lumières nécessaires, soit pour se conduire avec sûreté dans les cas obscurs ou difficiles, et les accidents qui peuvent en être la suite, soit pour distinguer convenablement l'Hydrocèle, des autres maladies du scrotum, qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, telles que l'Œmatocèle, le Sarcocèle, etc. sur chacune desquelles on trouve, à la fin, un chapitre particulier.

Il est à désirer que cet Ouvrage, déjà accueilli par la Société, qui a accordé à l'Auteur une place parmi ses correspondans, ait incessamment cette succession rapide d'éditions, que la seconde qui vient de paraître à une époque très-rapprochée de la première, semble lui promettre, afin que les exemplaires en étant plus multipliés et plus répandus, les disciples puissent l'avoir plus facilement sous les yeux et y puiser la bonne doctrine de l'Auteur, et que les maîtres soient plus à portée de le consulter. Montpellier, le 31 janvier 1791 : sont signés LABORIE, H. FOUQUET, *Commissaires.*

Je soussigné, certifie le présent extrait conforme à son original et au jugement de la Com-

pagnie. A Montpellier, ce 3 février 1791 : signé DERATTE, Secrétaire perpétuel de la Société royale des Sciences.

J'ai cru devoir réunir ensemble ces trois pièces, qui m'assurent à jamais la propriété d'une découverte à laquelle je dois donner la plus grande publicité, puisqu'elle indique le moyen de guérir radicalement et sans danger une maladie grave et très-commune.

NOTES du Discours préliminaire.

(1) *On peut voir si ce procédé opératoire m'appartient de droit, en le comparant avec les autres procédés que les praticiens les plus éclairés avoient pratiqué avant moi. J'ai exposé ces divers procédés dans mon Traité sur l'Hydrocèle*, pag. 39, et suivantes.

(2) *A cette époque, j'avais la promesse de la première place vacante à l'Académie des Sciences, dans la classe de médecine.*

(3) *Cette Société, qui réunit une foule de savans dans toutes les classes, est néanmoins le produit du vendalisme.* (a) *Formée à la suite de la destruction de l'Académie des Sciences, plusieurs Membres de cette Académie célèbre a tant de titres n'y ont point été appellés : les uns étaient suspects à la société naissante, d'autres cherchaient leur salut dans la fuite, d'autres enfin, s'estimaient heureux de rester ignorés, persuadés que leur Académie, la première*

(a) On sait que si Mathieu de Montmorenci a détruit la noblesse en France, David, membre distingué de l'Académie de peinture, a voté la destruction des Académies.

d'Europe, ne pourrait demeurer supprimée après avoir fourni les hommes du plus grand génie et les ouvrages les plus utiles.

Il manquait donc, dès sa création, à l'Institut, et dans toutes les classes, un certain nombre d'hommes capables. Cette pénurie fut utile aux intrigans : ceux qui étaient parvenus à se procurer d'autres places, briguèrent encore l'honneur de l'institut, et comme ils étaient, la plus-part, sans concurrens, ils n'eurent pas besoin de donner la mesure de leurs connaissances.

C'est ainsi, qu'avec un talent médiocre, quelques individus se sont perpétués dans la possession d'une place faite pour ceux qui avaient déjà parcouru avec honneur la carrière des sciences et des arts utiles.

(4) Quelques opérations difficiles que j'ai eu le bonheur de faire et le grand succès qu'avait eu mon Traité sur les maladies particulières de l'homme, m'ont fait rappeller, après le neuf thermidor aux premières places de la chirurgie française auxquelles j'avais renoncé pendant les horreurs de l'anarchie, pour vivre ignoré à ma campagne de Montgeron, près Paris, où j'ai resté environ trois ans dans le plus heureux oubli. Mais une fois nommé Inspecteur-général

du service de santé des armées, et membre du Conseil de santé, mes ennemis ont craint de me voir membre de l'Institut. Pour m'en écarter, ils sont parvenus à persuader à quelques individus trop crédules, qui influençaient beaucoup relativement aux suffrages de la Société, que mes succès étaient l'effet de la témérité, du bonheur, du hazard; ils ont déprécié mes opérations et même mes écrits, quoiqu'ils renferment des choses neuves et des découvertes utiles. Pendant ce tems, je recevais les témoignages d'estime des Sociétés savantes d'Europe; on traduisait mes ouvrages en Angleterre, en Italie, en Allemagne. Déjà mon Traité sur l'Hydrocèle et sur plusieurs autres maladies des hommes avait eu deux éditions, et le Gouvernement français avait fait imprimer à ses frais, et au nombre de trois mille exemplaires, la brochure qui a pour titre : Progrès de l'art de guérir, sur la fin du dix-huitième siècle. *Cette brochure, que j'avais adressée au roi de Prusse, ainsi qu'à l'Académie royale des sciences et Belles-lettres de Berlin, m'avait mérité tout-à-la-fois une grande faveur de ce prince, ami des arts, et les éloges les plus flatteurs des membres de la première Académie d'Europe, qui m'ont associé à leurs travaux* (plenis votis).

Toutes ces distinctions, que j'ai successivement obtenues semblaient me donner quelque droit à une place parmi les membres de l'Institut national auxquels j'avais lu et envoyé des ouvrages qu'on avait vu et entendu avec intérêt. Mais je ne fus pas long temps dans l'erreur, et M. Curier, homme très-profond dans diverses parties d'histoire naturelle et l'un des secrétaires à qui j'avais fait part de mon desir d'obtenir la première place vacante dans la classe de physique, m'écrivit la lettre suivante, à laquelle j'ai cru devoir répondre seulement aujourd'hui, celle qu'on verra à la suite de la sienne.

Lettre du citoyen Curier, secrétaire de l'Institut, au Citoyen Imbert-Delonnes.

CITOYEN,

« *La Classe des Sciences physiques et mathé-*
» *matiques a entendu, avec un grand intérêt,*
» *la lecture de vos réflexions sur l'opération du*
» *Sarcocèle que vous avez faite au citoyen*
» *Charles de la Croix.* Réussir *dans un art qui*
» *contribue tant au soulagement de l'humanité;*
» *c'est acquérir des droits à l'estime et à la*
» *reconnaissance d'une Société chargée de pro-*
» *pager les sciences et les arts utiles. La Classe*

» *me charge de vous en faire ses remercîmens.*
» *salut*, etc.

Lettre au citoyen Curier.

CITOYEN,

Ce qu'on trouve dans votre lettre et ce qu'on n'y trouve pas, prouve également qu'on vous a prévenu contre celui qui mérite l'estime de votre Société, non pour avoir réussi, *mais pour s'être occupé de son art depuis* 35 *ans avec des grands succès. Non-seulement j'ai lu et publié mes réflexions sur le Sarcocèle de Charles de la Croix, maladie qu'avaient jugée inguérissable les plus grands chirurgiens français, mais j'ai cru devoir encore, quoiqu'à grand frais, faire dessiner et graver cette étonnante production par les citoyens Lemonnier et Godefroi, deux des meilleurs artistes connus.*

Après ce premier travail, qui a duré près d'une année, j'ai fait mettre sous-verre le premier exemplaire de la gravure; j'en ai fait hommage à l'Institut national, en la montrant à la séance du premier nivôse, à côté du bocal immense qui en renferme la substance pesant 28 *livres.*

Auriez-vous oublié des faits qui vous sont

tous connus ? Il importait de constater ainsi l'exactitude du graveur, pour ne laisser aucun doute sur l'existence d'une maladie dont la guérison a marqué une époque glorieuse à la médecine française, et surpris ceux des savans de l'Europe qui en ont eu connaissance.

J'ai eu l'honneur d'offrir en même-temps aux membres de l'Institut, présens à cette séance, une brochure imprimée par ordre et aux frais du Gouvernement. Cette brochure contient les détails sur l'opération du Sarcocèle, la gravure de cette tumeur, et des réflexions faites 27 mois après une guérison aussi surprenante qu'elle est bien constatée. On trouve aussi dans ce petit ouvrage intitulé : Progrès de l'art de guérir, sur la fin du 18e. siècle, *l'origine, l'histoire et l'image affreuse des sarcomes ou polipes extérieurs au nez du poids d'environ deux livres, dont le dessin a été pris sur le malade le* 15 *brumaire an* 6, *par le citoyen Boze, peintre très-connu par la fidélité des ressemblances.*

Ces deux végétations monstrueuses que j'ai nommées Phénomènes du règne animal, *marquaient assez dans la science physique, puisqu'en effet il n'existe aucun exemple de la première, et qu'on n'en connaît qu'un seul qui*

puisse avoir quelque rapport avec la seconde.

La première, dans laquelle les parties de la génération se trouvaient profondement ensevelies, n'aurait pas tardé à devenir meurtrière : Son volume montrait un second ventre aussi gros que celui d'une femme prête à accoucher de plusieurs enfans. Son pédicule, dont la circonférence avait dix pouces, était le cordon spermatique dont on connaît les rapports nerveux, et la profonde origine dans le bas ventre, et déjà la gangrene s'était emparée de sa substance.

La seconde végétation fermait les narines, la bouche, faisait une saillie aussi volumineuse qu'un second visage, et cachant presque en entier le menton, le nez et les joues, donnait à celui qui la portait l'aspect le plus hideux.

Depuis plus de dix ans elle l'empêchait de respirer, de manger, de boire, de parler et l'exposait chaque jour à la suffocation, si elle n'était isolée par une position pénible de la tête ou par des bandages très-incommodes.

L'heureuse terminaison de ces deux maladies, dont le traitement s'est accompli sans l'apparence du danger, offrait un double objet de consolation à l'humanité souffrante. Les amis des arts auraient donc vu sans peine que

dans l'esprit même de votre lettre vous eussiez exprimé au moins le souvenir des moyens que j'ai employé pour RÉUSSIR, (a) *en désignant à ces moyens une place parmi les travaux dont vous avez rendu compte, le 15 germinal, dans la séance publique et en présence des magistrats suprêmes.*

Depuis cette séance, il s'en est tenu plusieurs autres dans lesquelles vous avez gardé le même silence, quoique vous ayez parlé de plusieurs autres ouvrages de médecine qui offraient peu d'intérêt.

Il serait temps de reparer ce tort en faveur de celui qui a détruit un préjugé homicide en faisant avec un grand succès, et sur des organes les plus délicats, des opérations qu'on disait mortelles.

Oui, citoyen secrétaire, et je vous le dis avec franchise : un homme éclairé, un homme honnête comme vous, quand il accepte une place aussi honorable, contracte l'obligation de faire connaître tout ce qui peut intéresser les sciences et les arts. Chaque individu peut lui demander une notice des productions qu'on lui a transmises, non pour l'Institut seul, mais pour être propagées au nom de cette société respectable.

Avancé dans ma carrière, mais toujours honoré de la confiance du Gouvernement, qui

(a) Le citoyen Imbert-Delonnes a, le premier, opéré en cinq tems.

dès ma jeunesse, ma confié des fonctions importantes, j'ai acquis le droit de vous dire encore qu'on vous a trompé en vous indiquant, exclusivement à tous autres ouvrages de médecine, ceux que vous avez proclamés. Ces ouvrages ne contiennent pas un seul paragraphe en faveur de l'art de guérir, et nommément celui sur la bronchotomie. Son auteur, M. Pelletan, n'a pu avoir l'intention de le faire annoncer comme un travail neuf, il vous auroit trompé. Feu M. Louis avait épuisé cette matière dans les mémoires de l'Académie de chirurgie en 1768.

Voilà, citoyen, un fait bien reconnu, quant à la section de la trachée-artère, pour ouvrir à l'air une libre communication avec nos fluides.

Vous savez qu'on doit cette opération au génie, au courage d'Asclépiade, qui vivait à Rome vers le commencement de l'ère chrétienne. J'ajouterai, (et ceci n'est point une digression étrangère à mon sujet) que les contemporains de ce grand homme lui ont fait un crime de cette découverte, parce qu'ils ne l'avaient pas faite eux-mêmes.

Ainsi, Ambroise Paré en France, Guillaume Harvée en Angleterre, et avec eux une infinité d'autres médecins justement célèbres, ont trouvé dans ceux de leur pays, souvent même parmi leurs disciples, les détracteurs les plus outrés, les ennemis les plus acharnés.

Qu'ont-ils fait pour leur défense ? aux persécutions de leurs rivaux dont la plupart obscurs, (b) *ils ont opposé le calme heureux de la sagesse, en multipliant des succès qui les ont rendus chers à la postérité.*

P. S. *Peu satisfait de votre lettre, j'ai cru devoir y répondre dans un ouvrage qui aura quelque publicité ; j'ai cru devoir vous faire connaître en même-tems le rapport fait au ministre de l'intérieur sur l'histoire du Sarcocèle* de Charles de la Croix. *L'auteur de ce rapport, le citoyen Ginguené votre collègue à l'institut et directeur de l'instruction publique, a jugé* lui-même *ce travail, auquel un grand prince, ami des arts, a cru devoir accorder son suffrage en donnant à l'auteur une marque honorable et publique de son estime.*

Lettre du citoyen Ginguéné au citoyen Imbert-Delonnes.

Je me fais un plaisir de vous annoncer, citoyen, que le ministre de l'ntérieur, sur le rapport que je lui ai présenté, s'est empressé

(b) Ses rivaux obscurcis autour de lui croassent, *etc.* *Boileau, dans son épître à son ami Racine.*

de déférer à votre demande, et approuve que votre manuscrit concernant la maladie du citoyen Charles de la Croix, soit imprimé aux frais et à l'imprimérie de la République, et soit tiré à trois mille exemplaires, dont la distribution sera faite conformément à vos désirs. Je vous invite à vons concerter avec le directeur de l'imprimerie, afin de pouvoir donner à ce manuscrit intéressant, que je vous fais repasser, la plus prompte publicité. Recevez en même tems, citoyen, le témoignage de l'estime qui est due à des talens aussi utiles que les vôtres, et dont vous avez donné des preuves aussi éclatantes.

Salut et Fraternité.

GINGUENÉ.

Rapport du citoyen Ginguené au Ministre de l'Intérieur.

Le citoyen Imbert-Delonnes, officier de santé, adresse le manuscrit qui présente l'histoire d'une opération de Sarcocèle, *faite au citoyen Charles de la Croix, ex-ministre des relations extérieurs. Il désire que le Ministre le juge digne d'être imprimé aux frais et à l'imprimerie de la république; et d'après l'utilité dont ce travail*

peut être, il pense qu'il doit être tiré à trois mille exemplaires, tant pour les différens établissemens de la république, que pour les pays avec lesquels elle est alliée.

Le citoyen Imbert, dans un petit nombre de pages, écrites avec autant d'élégance que de précision, avec cet esprit philosophique qui saisit les divers rapports de son sujet, a su renfermer l'histoire exacte et détaillée, d'une opération aussi extraordinaire que la maladie même. État, siége, nature du mal, situation physique et morale du malade, moyens employés avant, durant et après l'opération, observations et raisonnemens aussi judicieux que bien déduits, rien n'est oublié de ce qui doit intéresser et l'art dont il a réellement avancé les progrès, et ceux qui les cultivent, auxquels il apprend à ne pas s'arrêter aux bornes que l'ignorance ou le préjugé ou la timidité ont posées, et le public, auquel il offre des nouveaux secours.

Seul de son opinion, *il a osé entreprendre une opération, regardée par tous ses confrères les plus renommés, comme impraticable, et en justifiant, par le plus brillant succès une entreprise inspirée par la philantropie autant que par la science; il a prouvé qu'il ne faut désespérer des ressources de l'art de guérir, et cette preuve même est encore un véritable service rendu à l'humanité.*

On pense que l'encouragement, sollicité par le citoyen Imbert, lui est dû à bien des titres, et que son petit écrit mérite l'impression nationale, soit par l'espèce de phénomène chirurgical, qui en est l'objet, soit par la difficulté et les dangers de l'opération, soit par l'habileté et le succès de celui qui l'a exécutée, soit même par la force morale ou la constance stoïque qu'à montrée le citoyen Charles de la Croix, soit enfin par l'utilité générale dont sa publicité peut et doit être.

On propose au Ministre d'approuver l'impression à l'imprimerie de la république, du manuscrit adressé par le citoyen Imbert-Delonnes, et le tirage à trois mille exemplaires, dont la distribution sera faite conformément au vœu de l'Auteur.

(Approuvé et signé *LETOURNEUX.*

Lettre du Roi de Prusse au citoyen Imbert-Delonnes.

Charlottenbourg, le 16 juillet 1801.

J'ai reçu avec un grand intérêt l'ouvrage que vous m'avez présenté. La récompense de votre travail est dans l'opinion des juges : mais quoique pour fixer la mienne ce soit eux que j'en

ai dû croire, je me flatte que vous ne recevrez pas sans quelque plaisir l'assurance de mon estime et le faible témoignage que je me plais à vous en offrir. (c) *Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.*

Signé FRÉDERIC GUILLAUME.

(5) *Les causes de notre destruction sont dont nécessaires..... La Panacée, quelle qu'en fut la composition, la transfusion du sang, et les autres moyens qui ont été proposés pour rajeunir ou immortaliser les corps, sont au moins aussi chimériques que la fontaine de Jouvence est fabuleuse.* Buffon, tome XX, page 251.

(6) *Ce système n'est point un rêve: l'homme peut vivre sept fois le tems qu'il a mis à se développer, et ce travail de la nature n'est pas toujours fini à la vingtième année. Théophraste avait 99 ans quand il composait ses caractères, et Pline dit de ce grand homme, qu'il croyait avoir le droit de se plaindre de la brièveté de la vie humaine, comparée à celle de plusieurs animaux.*

(c) La magnifique médaille d'or offerte au citoyen Imbert-Delonnes, par le Roi de Prusse, porte d'un côté l'effigie de ce Prince; on lit au revers, *scientiarum et litterarum incremento.*

Hypocrate

Hypocrate a vêcu 109 *ans, et sur la fin même de sa carrière il a fait encore de bons ouvrages. Les transactions philosophiques font mention de deux vieillards, dont un a vêcu* 165 *ans, et l'autre* 144. *Pline parle d'un autre vieillard, de Bologne, âgé de* 150 *ans, sous le règne de l'Empereur Claude, qui fut assez curieux pour faire constater cette vieillesse. Les registres tenus par les citoyens romains renfermaient les noms d'une infinité d'individus, qui avaient vêcu depuis* 100 *ans jusqu'à* 150 *dans une très-petite partie de l'Italie seulement.*

Si l'on en croit le docteur Hanovius, professeur de Dantzick, il a existé en Valachie deux autres vieillards plus extraordinaires, dont l'un de 190 *et l'autre de* 184 *ans. J'ai peine à croire que le professeur, duquel on tient ces récits, se soit convaincu des faits ; mais nous savons bien certainement que, de nos jours, Debra de Turin, Annibal de Marseille, et plusieurs autres sont morts âgés de* 120 *ans et plus.*

Un des moyens de voir multiplier les exemples, à la vérité trop rares, de ces êtres privilégiés, serait la connaissance exacte de leur vie privée. Qnoique plusieurs se soient livrés à des excès en tout genre, il est pourtant naturel de

penser que le plus grand nombre usait sobrement des choses permises. Éléonore Spicer, morte en 1773, *à Accomak en Valachie, âgée de* 121 *ans n'avait jamais bu de liqueur spiritueuse; mais peut-on dire que la privation de ces sortes de liqueurs soit un des moyens d'arriver à une grande vieillesse, quand à côté d'Éléonore Spicer on voit le chevalier Horwats, mort à* 112 *ans, après en avoir fort abusé?*

Il est à désirer que de nouvelles observations, faites par des hommes éclairés, jettent un nouveau jour sur une matière aussi intéressante pour l'histoire naturelle.

Buffon croit, avec tous les philosophes, que la qualité de l'air influe sur la durée de la vie: et l'observation prouve, en effet, que dans les pays modérément élevés on trouve plus de vieillards que dans les plaines et dans les pays bas. Mais dans tous les climats habités, ceux des hommes qui ont le bonheur de se soustraire aux grandes maladies, vivent 80, 90 *ou* 100 *ans; et voilà depuis le siècle de David le terme des grandes vieillesses.*

Le Pline français n'aurait fait qu'imparfaitement l'histoire de l'homme, dans laquelle on le voit si sublime, s'il avait passé sous silence que la vie des Patriarches était bien plus longue

que la nôtre, puisqu'ils la prolongeaient au-delà de 900 ans. Sa philosophie, qui lui a fait croire ce qu'ont écrit sur ce point des hommes dont la réputation mérite quelques égards, l'a conduit à une hypothèse ingénieuse relativement à cette longévité que plusieurs géomètres ont mis en doute, en supposant, à leur tour, que les années de ces tems si loin de nous, étaient plus courtes que les nôtres.

Si l'on nous demande, dit Buffon, page 254, tome XX), pourquoi la vie des premiers hommes était beoucoup plus longue, pourquoi ils vivaient neuf cens soixante-neuf ans? nous pourrions peut-être en donner une raison, en disant que les productions de la terre dont ils faisaient leur nourriture étaient alors d'une nature différente de ce qu'elles sont aujourd'hui... Il se pouvait donc que l'accroissement de toutes les productions de la nature et même celui du corps de l'homme ne se fit pas en aussi peu de tems qu'il se fait aujourd'hui; les os, les muscles, etc. conservaient peut-être plus long-tems leur ductilité et leur mollesse, parce que toutes leurs nourritures étaient elles-mêmes plus molles et plus ductiles; dès lors les parties du corps n'arrivaient à leur developpement entier qu'après un grand nombre d'années; la génération ne pouvait s'o-

pérer par conséquent qu'après cet accroissement pris en entier, c'est-à-dire, à cent vingt ou cent trente ans, et la durée de la vie était proportionnée à celle du tems de l'accroissement, etc.

Fin des Notes.

CURE RADICALE

DE L'HYDROCÈLE

Par excision partielle de la tunique vaginale du testicule, comparée avec le traitement de cette maladie par les injections de vin ou d'esprit-de-vin dans le sac de la tumeur.

Adopter, dans les sciences, dans les arts, des principes nouveaux dont on n'est point auteur, c'est rendre un hommage public à leur auteur même, ou tout au moins accorder une sorte d'approbation dont le plus grand nombre d'individus fut toujours avare.

Donner aux auteurs, après leur mort, tout ce qu'ils ont mérité d'éloge; les défendre contre la calomnie ou la sottise; faire de leurs écrits des préceptes, des aphorismes; vouloir s'honorer en publiant ces mêmes écrits, en les traduisant, en faisant leur commentaire; élever enfin des

autels à leur gloire, à leur courage ; (1) voilà ce que l'histoire de tous les siècles a transmis à tous les peuples, à toutes les générations, parce que les savans, les gens de lettres, les artistes et tous les hommes sont justes, *à leur intérêt près.*

J'ai cru trouver dans cette vérité, la raison pour laquelle au lieu d'agir d'après les principes certains que j'ai publiés sur la cure radicale de l'Hydrocèle, des Chirurgiens, d'un mérite reconnu, s'obstinent encore à vouloir traiter cette maladie, par les injections faites dans le sac de la tumeur avec le vin ou l'esprit-de-vin, malgré que cette méthode ait produit une mort douloureuse ou qu'on l'ait vue suivie d'autres accidents très-graves dans une infinité de circonstances.

Je dois m'élever contre une prévention qui, en donnant un malheur de plus à l'humanité, fait un tort réel à l'art de guérir. J'en ai contracté l'obligation envers le Gouvernement français qui, depuis ma jeunesse, ma confié des fonctions importantes.

---

(1) . . . Quod vivo detraxerit invida turba,
Post obitum duplici fœnore redet honos, (MARTIAL.)

Parmi les malades dont je ferai l'histoire, on verra que je n'ai pas traité ceux qu'on a soumis aux injections de vin, mais le journal des maladies que je n'ai pas suivies, a été fait avec la plus grande exactitude. Ainsi je puis garantir les circonstances qui ont accompagné leur traitement, dont je donnerai les détails avec cette sévérité qui doit être le premier caractère de l'observateur.

PREMIÈRE OBSERVATION.

Hydrocèle traitée avec les injections de vin dans le sac.

Le citoyen Denis Midy, manouvrier, natif de Montalaire, canton de Creil, département de l'Oise, âgé de 34 ans, fut atteint d'une Hydrocèle au testicule gauche qui l'obligea d'entrer à l'hospice de l'Unité à Paris le 25 germinal an 8. La tumeur présentoit une forme ovale allongée; le testicule étoit sain et placé dans sa partie moyenne et postérieure; la maladie étoit simple, et le bon tempérament du malade promettoit une guérison prompte et radicale s'il eût été soumis à l'excision partielle de la tunique vaginale

Le 30 germinal on évacua, par la ponction, environ chopine de serosité de bonne espèce; l'instant d'après cette évacuation on fit une injection de vin tiède par la canule du trocart à plusieurs reprises, dans l'intention d'obtenir l'adhérence du testicule avec la tunique vaginale, et enfin la cure de l'Hydrocèle; mais malgré le savoir et l'adresse qu'on ne peut refuser à l'homme de l'art, chargé de cette maladie, la liqueur injectée ne sortit du sac qu'en très-petite partie; envain on essaya de lui donner issue au moyen d'une mêche introduite par l'ouverture du trocart; les vives douleurs de ce procédé, qui doit être banni de la bonne chirurgie, l'obligèrent de confier à la nature le malheureux sujet de cette observation. Bientôt après, le ventre se tumefia; la fièvre s'alluma; le scrotum acquit un volume extraordinaire; la fièvre redoubla; une première saignée, quelque calmans et d'autres moyens indiqués furent employés inutilement; l'inflammation étoit à son dernier période, ainsi que les autres accidens qui en dépendent. Cet affreux état sembloit indiquer une seconde

saignée qui fut faite ; mais au lieu de produire quelque soulagement, le pouls du malade s'affoiblit, sa face se décomposa et la mort arriva le 2 floréal à sept heures du soir, troisième jour de l'opération et huitième de son entrée à l'hospice.

L'ouverture du cadavre fit voir un amas considérable de matière purulente dans la tunique vaginale, et dans le tissu cellulaire du scrotum, le ravage d'une inflammation portée à l'excès ; les muscles du bas ventre n'avoient point échappé à cette inflammation terrible, et l'on en vit les traces funestes non-seulement sur les intestins, mais encore sur tous les autres viscères du bas ventre.

II. OBSERVATION.

Même procédé.

Le citoyen Garau, brossier, porte St. Antoine, N°. 14, âgé de 49 ans, fut opéré à l'hospice de l'Unité, par la méthode de l'injection de vin rouge dans le sac de l'Hydrocèle, le 17 floréal an 7.

Après l'évacuation des eaux par le trocart, on réitéra trois fois l'injection, à quelques minutes d'intervalle.

Le malade souffrit beaucoup de l'application de ce moyen, qui dura environ une demi-heure. Peu de temps après le scrotum se tuméfia considérablement, au point que la partie affectée étoit beaucoup plus volumineuse qu'avant l'évacuation des eaux.

La fièvre survint avec de vives douleurs au testicule, au cordon spermatique, aux reins et au bas ventre. Cet état critique, accompagné d'altération et d'un violent mal de tête, se fit sentir jusqu'au septième jour. A cette époque, on fut obligé d'ouvrir, avec le bistouri, la nouvelle tumeur, pour donner issue à une matière sanieuse, et faciliter la suppuration des enveloppes du testicule dont une partie étoit gangrenée.

Mais cette suppuration ne fut pas de nature à terminer les différens engorgemens de la partie malade; il fallut faire encore une incision sur la tumeur et au-dessus de celle qu'on avoit déjà faite.

Cette troisième opération eut lieu le 13 prairial, c'est à-dire, vingt-six jours après la première : elle donna issue à un pus de mauvaise espèce et se ferma peu de temps après. La tumeur, toujours dure et volumineuse, fut ensuite enveloppée avec un emplâtre fondant, et l'on permit au malade de sortir de son lit, pour la première fois, le trente-deuxième jour de son traitement.

Le testicule auquel il restoit un suintement remarquable par les cicatrices, diminua de volume; mais il étoit encore dur et gros comme un œuf de dinde, le 9 messidor, époque à laquelle le citoyen Garau quitta l'hospice pour retourner à sa maison où il reprit son commerce environ quinze jours après sa sortie, conservant, malgré son emplâtre fondant, un volume et une dureté sensible à l'organe affecté.

Si l'on veut se rappeler toutes les circonstances de ce traitement, on verra que la cure de cette première Hydrocèle a été achetée par cinq opérations, dont trois introductions de vin très-douloureuses, par la canule du trocart

et deux applications de bistouri, ce qui n'a pu dispenser le malade d'accidens majeurs qui ont duré jusqu'au septième jour avec des douleurs très-vives.

III. OBSERVATION,

Par le même procédé.

Le citoyen Claude Betau, cordonnier, âgé de 20 ans, natif de Dijon, habitant Paris depuis deux ans, fut opéré à l'hospice de l'Unité, le 16 prairial an 7, par la méthode de l'injection du vin.

Il souffrit beaucoup pendant l'application de ce procédé, qui fut réitéré deux fois. Des compresses trempées dans du vin chaud furent placées sur la partie malade dans la vue de soutenir l'action tonique, et favoriser l'inflammation du testicule à un degré assez considérable pour faciliter son adhérence avec la tunique vaginale; car, voilà le véritable but qu'on se propose quand on veut obtenir la cure radicale de l'Hydrocèle par ce moyen.

L'inflammation survint en effet, mais bien plus forte qu'on ne l'auroit désiré. Le scrotum se tuméfia considérablement, la fièvre se déclara, le malade souffrit beaucoup le jour et la nuit sans pouvoir prendre un seul instant de repos.

Le lendemain, aux compresses stimulantes, on substitua des cataplasmes émolliens qui n'empêchèrent point les grandes douleurs accompagnées d'altération, de fièvre et d'insomnie.

Le troisième jour, la fièvre et la douleur furent un peu calmées ; la partie fut toujours très-enflée : elle devint très-rouge ; le sommeil revint un peu, mais avec difficulté de respirer et de fréquentes envies de vomir.

Les cataplasmes furent continués ; le quatrième jour se passa à peu-près dans le même état.

Le cinquième jour, la douleur fut moins vive et la fièvre diminua, le gonflement offrit alors une fluctuation remarquable, et quoique cet état fut encore très-douloureux, il devint néanmoins supportable jusqu'au dixième jour de l'opération.

A cette époque, 25 prairial, l'abcès fut ouvert à la partie moyenne du scrotum et fournit une assez grande quantité de pus : la fièvre disparut entièrement.

La plaie fut pansée avec la charpie sèche, sans cataplasme : les jours suivans il se fit une exfoliation sensible de la tunique vaginale et du dartos, à la faveur d'une suppuration assez abondante qui eut lieu pendant six jours ; mais ces différentes crises ne dispensèrent pas de de recourir à une nouvelle application de cataplasmes sur le scrotum toujours très-malade. Ce topique fut continué jusqu'au 15 messidor.

Le testicule alors sans plaie, mais toujours assez dur et engorgé, fut enveloppé d'un emplâtre fondant et résolutif jusqu'au 30 messidor, jour auquel le malade quitta l'hospice de l'Unité, après avoir souffert, comme on l'a vu, trois opérations différentes, suivies d'autres accidens très-douloureux, et conservant encore volume et rénitence au testicule affecté.

IV. OBSERVATION.

Même procédé.

Le citoyen Jérôme Quisoubi, chasseur de la quinzième demi-brigade, âgé de 26 ans, et d'une bonne constitution, entra à l'hôpital militaire de Morlaix, le 23 floréal an 7, pour être traité d'une tumeur au testicule droit, difficile à bien juger, tant elle étoit dure et rénitente. Après un mûr examen, il fut néanmoins décidé que c'étoit une Hydrocèle.

Le malade préparé, par un régime rafraîchissant, on le purgea deux fois, et il fut opéré, le 7 prairial an 7, par le procédé de l'injection du vin dans le sac.

Le trocart introduit, il sortit, par la canule, environ une livre d'eau assez limpide, mais légèrement teinte en jaune. L'eau évacuée, on reconnut que le testicule étoit sain. On injecta de suite, par le moyen de la canule, dans la tunique vaginale, à peu-près autant de vin rouge tiède, qu'elle contenoit d'eau. On le laissa deux minutes et demie, pendant lequel temps le ma-

lade éprouva les douleurs les plus aigues. Le vin évacué, on plaça sur le scrotum des compresses trempées dans une décoction émolliente, et on fomenta le bas ventre avec la même décoction. Le lendemain les douleurs étoient moins vives, mais le scrotum et le testicule étoient très-tuméfiés et très-enflammés. On appliqua dessus un cataplasme émollient, on continua la diète ordonnée la veille, et pour favoriser le relâchement du ventre, on donna le soir deux lavemens au malade.

Du trois au sixième jour, même régime et même application, parce que les symptômes étoient à peu-près les mêmes. A cette époque, ils commencèrent à diminuer et continuèrent de même jusqu'au 7 thermidor ; le malade fut alors en état de sortir de l'hôpital, son testicule étant à peu-près dans son état naturel.

Cette observation fut communiquée, dans son temps au conseil de santé, par le citoyen Boscher, jeune chirurgien de l'hôpital de Morlais, dont j'ai employé le texte même.

S'il est vrai que les accidens survenus dans ce dernier traitement, par l'injection du vin, ayent été moins graves que ceux qu'on a remarqués dans plusieurs autres circonstances, on peut dire aussi qu'il est prudent de suspendre son opinion sur la cure de cette maladie qui pourroit n'être que pallicative.

Les deux observations suivantes viennent à l'appui de cette hypothèse.

V. OBSERVATION.

Même procédé.

Le Général Chérin, incommodé d'une hydrocèle qui le gênoit beaucoup à la guerre, eut recours à la méthode de l'injection du vin qu'on lui avoit dit être également curative et n'avoir pas l'inconvénient de faire garder la chambre pendant un mois.

Ce procédé, qui lui procura d'assez vives douleurs, sans suppuration, fut réitéré trois fois dans l'espace de deux ans ; mais la maladie reparut toujours peu de temps après, et fut enfin guérie par ma méthode, comme on le verra plus loin.

Cette observation prouve, avec une infinité d'autres, que les injections du vin dans le sac, sont difficilement suivies d'une guérison radicale, quand elles ne produisent pas des accidens majeurs.

VI. OBSERVATION.

Le citoyen Borel, tambour au régiment de Guienne, fut attaqué d'une Hydrocèle au testicule droit à la suite d'un coup reçu à cette partie.

La gêne que cette maladie lui donnoit en portant sa caisse, l'obligea de recourir à la cure radicale pour laquelle on lui fit inutilement les injcotions de vin dans le sac de la tumeur. Les accidens survenus à la suite de cette opération furent peu considérables; aussi la maladie reparut-elle un mois après sa sortie de l'hôpital militaire de Toulon, où il avoit été opéré par le citoyen Boduer.

Le citoyen Borel fut ensuite guéri radicalement par mon procédé auquel il eut recours dans le même hôpital, comme on peut le voir dans le procès-verbal fait par les officiers de santé en chef de cet hôpital.

VII. OBSERVATION.

Le citoyen Maison-neuve, natif de St. Malo, âgé de 55 ans, fut opéré de l'Hydrocèle par la méthode de l'injection du vin. Au lieu de trocart, on ouvrit le sac avec une lancette et l'on fit une injection de vin en trois fois différentes.

La douleur violente, ensuite la fièvre, suivirent de près cette opération. Une dissenterie se déclara le troisième jour et devint très-menaçante. Le pouls, tout à-la-fois intermittent et convulsif, faisoit craindre une mort prochaine.

Le neuvième jour, la plaie fournit une suppuration noire, sanieuse et d'une odeur infecte.

Le douzième le malade n'avoit pas encore eu deux heures de sommeil, malgré l'usage des narcotiques.

A cette époque, il s'éleva, sur toute l'habitude du corps, des tâches purpurines, et la jambe du côté malade devint érésypélateuse; on dilata la plaie alors avec un bistouri. Ce moyen fut insuffisant et douloureux. La tumeur

encore très-volumineuse, sur-tout à la partie inférieure, détermina le chirurgien à faire usage du seton le dix-huitième jour de l'évacuation des eaux. Il y eut alors une suppuration très-abondante par les ouvertures du seton, qui calma tous les accidens d'une manière très-sensible.

Cette maladie, qui avoit nécessité plusieurs opérations, et que les injections du vin avoient rendue très-dangereuse, fut enfin guérie après un traitement de quatre mois à St. Malo, par le citoyen Métayer, chirurgien de l'hôpital de cette ville; j'en ai vu les principaux détails avec le citoyen Bosche, alors mon colloborateur à l'armée de Brétagne, à présent docteur en médecine à Lyon.

Si j'avois besoin de prouver ici que l'observation, compagne inséparable de l'étude dans les arts, peut seule faire appercevoir la différence qui existe entre les divers procédés qu'on emploie pour obtenir les mêmes résultats, je dirois que ce dernier traitement de l'Hydrocèle par les injections, devoit être pour moi d'un grand intérêt. Outre

que

que je le voyais pour la première fois, il me fournissait en ce temps (1778) un contraste bien prononcé avec le succès de ma pratique journalière dans laquelle j'ai puisé les matériaux de mon traité sur la cure radicale de l'Hydrocèle.

Mais après avoir prouvé, par une suite de faits irrévocables, que les injections faites dans le sac de l'Hydrocèle, produisent, très-souvent, des accidents fâcheux, il importait aussi de faire voir que ce procédé, quoique très-douloureux, ne guérit pas toujours la maladie, si sur-tout il n'est suivi d'une ample suppuration aux parties qu'elle attaque.

Je tirerais cette dernière assertion du texte même d'un malade digne de foi, auquel le citoyen Duret, premier Chirurgien de la Marine, à Brest, avoit fait subir envain ce traitement en janvier 1777.

« On me fit, dit le malade, (le citoyen » Pomereul, lieutenant-colonel d'artillerie) une » ponction qui évacua environ une chopine » et demie d'une eau parfaitement limpide, et

» l'on commença aussitôt les injections de vin ;
» mais dès la troisième, je ressentis de si
» violentes douleurs dans les reins qu'on ne
» put continuer. On n'eut que le temps de me
» porter à mon lit, où des convulsions géné-
» rales et très-violentes se succédèrent pendant
» plusieurs heures. On les calma avec peine, et
» je restai pendant trois mois courbé sans pou-
» voir me relever, souffrant presque continuel-
» lement de douleurs de reins qui depuis ont
» reparu plusieurs fois. Quinze jours après cet
» essai, on reconnut que l'Hydrocèle reparois-
» sait encore. »

Cette Observation, faite pour donner un juste effroi de la méthode des injections, se trouve insérée dans un petit ouvrage sur l'Hydrocèle, avec cet épigraphe d'Horace (*est modus in rebus.*) L'Auteur, le citoyen Dussaussoi, chirurgien en chef du grand Hôtel-Dieu de Lyon, qui dit avoir guéri ensuite le citoyen Pomereul, a publié cet ouvrage en 1787, c'est-à-dire, deux ans après que j'eus rendu public mon traité sur l'Hydrocèle, dans lequel ce chirurgien a pris

des observations entières, en adoptant mes principes sur la source de cette maladie qu'il traite par le caustique.

Je passe à la méthode de guérir l'Hydrocèle par l'excision partielle de la tunique vaginale et la suppuration complette du sac, qui est le siége de cette maladie.

VIII. OBSERVATION.

Hydrocèle guérie par le procédé de l'Auteur.

Le citoyen Pelissier, greffier au tribunal d'Orange, département de Vaucluse, âgé de 57 ans, était atteint d'une Hydrocèle au testicule droit qui, depuis plusieurs années, le tenait dans un état valétudinaire. Bilieux par tempérament, il éprouvait par intervalles des secousses biliaires : il était dans un état presque habituel d'ictère, accompagné d'une mélancolie profonde, qui tirait son origine immédiate des organes affectés dans l'Hydrocèle. Le citoyen Pelissier maigrissait même d'une manière sensible, soit à cause de son affection morale, soit par l'effet de longs remèdes et d'un cautère dont il faisait

usage, d'après une consultation de Montpellier, où l'on avait cru devoir commencer par évacuer les eaux de l'Hydrocèle au mois de fructidor an 9, en attendant que l'amélioration de son état permit d'employer la méthode curative.

Lassé de l'inutilité des remèdes qui n'avaient produit qu'un état de faiblesse plus remarquable, sans s'opposer à un nouvel épanchement, le citoyen Pelissier vint me consulter à Avignon le 28 floréal an dix, et sans autre préparation qu'un régime maigre de huit jours, je l'opérai à Orange le 6 germinal an dix par mon procédé dont on a vu l'exposé dans le discours préliminaire, page vj et vij.

Le citoyen Pelissier trouva très-légère la douleur de cette opération, qui fut terminée dans moins de deux minutes : il n'éprouva dans la suite aucune sorte d'inflammation. Au lieu d'une fièvre de cinq à six heures, qui précède souvent la suppuration, il eut par intervalles un sentiment de chaleur au visage et à la tête pendant les deux premiers jours. Du trois au sept, la suppuration s'établit avec

la plus grande aisance. Pendant ce tems je fis un voyage à Orange pour voir le malade et lever le premier appareil, mais les pansemens ordinaires et simples dont il eut besoin dans la suite, furent faits par les citoyens Richer et Menard, souvent assistés par les citoyens Icard et Duga. Ces quatre officiers de santé, étroitement unis par un sentiment d'estime réciproque ont tenu ensemble un journal du traitement qui était nouveau pour eux et qui les intéressait en raison de leur attachement pour le sujet de l'observation dont la cure a été complette après un mois de traitement. Le citoyen Pelissier, quoique maigre par tempéramment a pris un peu d'embonpoint depuis son opération. Parmi les remèdes qu'il avait fait dans le temps, l'usage du cautère au bras le fatiguait beaucoup, je le fis supprimer dès notre première entrevue. Peu de jours après sa guérison le fond de jaunisse fut remplacé par une bonne couleur à la peau, qui, en prouvant au moins l'inutilité du cautère, annonce une scéretion parfaite de la bile et l'équilibre des liqueurs nécessaire aux autres scéretions.

IX. OBSERVATION.

Même procédé.

Le citoyen Bournissac, militaire distingué, ancien commandant, du St.-Esprit, département du Gard, âgé de 68 ans, et d'un tempérament bilieux, avait depuis environ douze ans, une Hydrocèle au testicule gauche qui, sans lui procurer d'incommodité sensible, lui donnait néanmoins un teint jaunâtre et une sollicitude habituelle sur les suites que pouvait avoir cette hydropisie partielle. Je l'opérai à Avignon le 5 prairial an dix par mon procédé ordinaire. L'opération dura environ deux minutes, en y comprenant le pansement: au lieu de fièvre de suppuration, le malade eut le pouls fréquent pendant environ 24 heures, ce qui tenait plus de la diette et de la chaleur de l'atmosphère, que de toute autre cause. La suppuration s'établit dans le tems marqué, et la guérison fut parfaite le 36me. jour; c'est-à-dire quelques jours plus tard qu'à l'ordinaire, soit à cause de son âge, soit parce qu'une petite artère ouverte

dans le fond de la plaie en avait augmenté la capacité, par la présence de quelques petits caillots et diminué momentanement la force élastique du scrotum, qui reprenant ses droits, accéléra bientôt la cicatrice de la plaie. Cette opération fut faite sous les yeux des citoyens Delange, Faulconier et Charpi, mes collaborateurs à la Succursale d'Avignon, qui ont ensuite donné leurs soins au citoyen Bournissac jusqu'à la fin de son traitement.

X. OBSERVATION.

Même procédé.

Le citoyen François Ribet, gendarme, attaqué d'une Hydrocèle qu'il croyait être la suite d'une chûte de cheval, vint à Paris pour y réclamer sa guérison. Je l'opérai, le 28 germinal an 8, à la Vilette, faubourg St-Martin, chez son frère, aussi employé dans la gendarmerie. L'opération ne dura pas deux minutes, en y comprenant le temps du pansement; le malade n'eut pas un instant de douleur après l'opération. La suppuration s'établit sans fièvre, et le cit. Ribet

fut en état de partir à cheval le trente deuxième jour de son opération, pour Poitiers, où il est employé. Le citoyen Gaube, mon élève, fut chargé de suivre le traitement de cette maladie que je lui confiai lors de mon départ pour l'armée du premier Consul.

XI. OBSERVATION.

Même procédé.

Le citoyen Clinchamp, chef de Brigade à la suite des armées françaises, âgé de 55 ans, natif de Landivi, département de la Mayenne, avoit depuis plusieurs années une Hydrocèle incommode par son volume.

Je l'opérai, d'après mes principes, le 4 floréal an 7, c'es-à-dire, en excisant environ les deux tiers de la tunique vaginale, après avoir ouvert la tumeur dans sa presque totalité, et mettant ensuite dans la plaie, entre le testicule et le restant de la tunique excisée, des bourdonnets de charpie, pour faciliter une douce suppuration dans toutes les parties intéressées et soutenues dans une espèce de cul-de-sac qui se trouve

pratiqué dans la partie inférieure du scrotum par la séction des tégumens.

Le manuel de cette opération ne dura qu'une minute et demie. Le premier appareil fut levé au bout de sept jours, qui s'éoulèrent dans un état calme, sans fièvre, sans douleur, le malade n'ayant d'autre privation que celle des alimens solides. La suppuration s'établit de la meilleure espèce et avec la plus grande facilité; on n'employa d'autre pièce d'appareil que la charpie sèche, pendant tout le traitement qui fut terminé le trentième jour.

Le citoyen Clinchamp, qui avait pu se lever le 15me. jour, fut bientôt en état de retourner à Mayenne, son pays, où il jouit d'une santé parfaite.

Cette opération s'est faite sous les yeux des citoyens Monier, Gaube et Therrin, tous trois chirurgiens, dans la maison du citoyen Clauzier, homme de loi et ami du malade, rue des grands Augustins, n°. 31.

XII. OBSERVATION.

Même procédé.

Le citoyen Duprat, âgé de 48 ans, natif d'Avignon, chef de Brigade, avait, depuis environ quatre ans, une Hydrocèle très-génante, suite des grandes fatigues qu'il avait éprouvées à l'armée d'Italie.

Bilieux par tempérament, la présence de sa tumeur le rendait sujet à un mal-aise habituel accompagné d'un véritable ictère et de fréquens accès de fièvre.

Le citoyen Duprat, fort attentif à ce qui lui arrivait dans ses accès de fièvre bilieuse, avait observé que son Hydrocèle n'était pas aussi volumineuse dans ce tems de crise ; sans doute l'humeur qu'elle renfermait était alors absorbée par les vaisseaux inhalans, et portée de nouveau dans la masse des humeurs qu'elle troublait.

Lassé de se voir ainsi hors d'état de servir à la guerre, forcé le plus souvent de passer des mois entiers dans son lit, cet officier eut plusieurs fois recours à la ponction dans l'es-

poir d'obtenir quelque soulagement; mais sa maladie toujours renaissante et toujours plus grave, l'obligeant à chercher d'autres secours, il vint à Paris y réclamer sa cure radicale.

Après lui avoir fait garder le repos pendant trois ou quatre jours, et sans autre préparation qu'un régime frugal et maigre, je l'opérai, le 15 germinal an 6. La douleur de l'opération fut très-légère. L'appareil fut levé le cinquième jour, il se fit jusqu'alors par la plaie un dégorgement considérable d'une sérosité rougeâtre. La suppuration s'établit ensuite par dégré, elle fut de très-bonne nature le huitième jour, et suscitée par la présence de bourdonnets de charpie placés d'après mes principes. La maladie fut heureusement terminée au bout d'un mois sans que le malade ait éprouvé un seul instant de fièvre; il fut en état de joindre en six semaines l'armée helvétique où il fut employé.

Quoiqu'il se soit passé quatre ans depuis cette opération, le citoyen Duprat n'a cessé d'éprouver une santé parfaite à laquelle il n'osait prétendre.

Les citoyens Kénens et Gastaldi, médecins;

Monier et Giraudi, churgiens; furent présens à cette opération, faite à Paris, rue Montorgueil, n°. 3. Ils en ont connu les détails et les succès.

XIII. OBSERVATION.

Le citoyen Bendin, âgé de 50 ans, homme très-fort, avait, depuis environ quatre ans, une Hydrocèle d'un gros volume au testicule gauche. La tension du scrotum était à son dernier période, ce qui lui faisait éprouver, par intervalles, de vives douleurs aux reins. Le malade s'affaiblissait d'ailleurs d'une manière très-sensible.

Après lui avoir fait prendre trois ou quatre bains, et l'avoir tenu au régime rafraichissant pendant quatre jours, je l'opérai le 26 floréal an 6.

L'ouverture du sac fit jaillir très-loin un fluide jaune foncé, la tumeur en contenait à peu-près une chopine.

Je fis ensuite l'excision partielle de la tunique vaginale que je trouvai fort épaisse, et qui, malgré la tension du sac, n'était point assez adhérente au dartos, pour que sa sépara-

tion d'avec cette enveloppe en fût mal-aisée.

Pour pratiquer cette excision facilement, il faut saisir, avec les doigts, la tunique vaginale qu'on tire doucement à soi, pendant qu'un aide intelligent appuye le doigt index sur le dartos auquel elle tient par un tissu cellulaire assez lâche pour l'ordinaire.

L'appareil placé à la manière accoutumée, ne fut enlevé que le sixième jour de l'opération. La suppuration s'établit sans apparence de fièvre et la cure fut parfaite le trente cinquième jour.

Les citoyens Monier, père et fils, chirurgiens, m'ont assisté dans cette opération faite chez le frère du malade, cafétier au café de la loi, rue Coquéron, à Paris.

XIV. OBSERVATION.

Le citoyen Montal, âgé de 26 ans, secrétaire de légation près la Porte Ottomane, me consulta pour une Hydrocèle qui s'étant développée avec beaucoup de rapidlté, semblait devoir produire des accidens graves. Je lui con-

seillai de recourir promptement à la cure radicale, et sans autre préliminaire qu'un régime frugal de deux jours, je l'opérai le 17 thermidor an 6, assisté par les citoyens Monier, père et fils, rue St. Martin, vis-à-vis la rue grenier St Lazare.

Cette opération fut suivie, comme toutes les autres, du succès le plus satisfaisant, quoique la face interne et la face externe de la tunique vaginale fussent parsemées de plusieurs hidatides assez grosses.

Un mois après cette opération, le citoyen montal prit une destination pour Ancône, où il s'était rendu avec le citoyen Godin, député du département de la Loire; il est dans ce moment secrétaire intime du citoyen Décorce, Préfet du département de la Drôme, à Valence, et jouit d'une santé parfaite.

Après avoir donné les détails de ces guérisons d'Hydrocèles simples que j'ai obtenues avec une facilité extrême, il m'a paru convenable de placer quelques observations sur l'Hydrocèle compliquée de végétation fougueuse au testi-

cule, maladie, bien plus grave, que les anciens ont appellée Hydro-Sarcocèle, et qui cédant néanmoins sans peine à mon procédé ordinaire, ne pourrait être traitée par aucun autre procédé sans compromettre l'existence du malade.

XV. OBSERVATION.

Hydro-Sarcocèle guérie par le même procédé.

Le citoyen Picard, menuisier en bâtimens, âgé d'environ 28 ans, attaqué d'une Hydrocèle, vint réclamer chez moi la guérison de cette maladie. Après l'avoir préparé par un régime doux et convenable à son état, je l'opérai, le 5 mai 1789, en présence des citoyens Monier, chirurgien, de Paris, et Lacoste, de Charenton. Je trouvai, sur la partie moyenne interne du testicule, deux hidatides assez volumineuses dont le pédicule était une excroissance charnue et grosse comme une fève. Après avoir excisé la plus grande partie de la tunique vaginale, je retranchai cette excroissance avec des ciseaux droits, et plaçai mon appareil à l'ordinaire. La suppuration arriva dans le temps marqué,

elle fut de bonne espèce, et le malade guérit complettement de cette Hydrocèle compliquée sans s'être apperçu d'une petite fièvre d'environ 12 heures, qui survint le troisième jour de l'opération. Le tempéramment du citoyen Picard s'est prodigieusement fortifié depuis sa guérison. Il demeure à Paris rue Neuve des Maturins, vis-à-vis celle Ferme Maturins, et jouit de la santé la plus parfaite.

XVI. OBSERVATION.

Le citoyen Legendre, membre de l'Institut national, de la ci-devant Académie des sciences, avait une tumeur douloureuse d'un poids et d'un volume assez considérables au scrotum, pour laquelle il avait consulté plusieurs personnes éclairées.

Cette maladie ayant laissé des doutes sur son vrai caractère, on lui conseilla de vivre avec un ennemi dont l'attaque avait paru dangereuse; mais la douleur devenant tous les jours plus inquiétante, je fus consulté, le 21 février 1793, et ayant examiné la tumeur avec attention, je

crus

crus pouvoir assurer à Monsieur Legendre une guérison prochaine.

Après une légère préparation, je l'opérai le 26 février 1793. L'ouverture du sac donna issue à une grande quantité de fluide sanguinolent, et laissa voir un testicule beaucoup plus gros qu'à l'ordinaire, ayant à sa surface externe deux excroissances fongueuses chacune de la grosseur d'une noisette applatie.

Le cordon spermatique, que je mis à découvert en prolongeant la première incision jusqu'à l'anneau des muscles du bas ventre, était de couleur purpurine, ayant dans ce trajet plusieurs points d'engorgement qui n'étaient pas d'un bon augure ; mais graces aux remèdes intérieurs, la suppuration fut bien établie le huitième jour : Le cordon fut rendu à son état naturel, le testicule diminua de volume et fut bientôt débarrassé de ses excroissances par cette crise, sans autre inconvénient qu'un petit dépôt au fond du scrotum qui s'ouvrit seul le 22me. jour du traitement.

Quoique Monsieur Legendre soit d'un tempérament maigre de sa nature, il était d'une mai-

greur extrême avant le traitement de cette maladie grave et dangereuse.

Un mouvement fébrile joint à la chaleur de sa peau, rendait très-urgente une opération à laquelle il se détermina sans peine.

Cet état était la suite des inquiétudes et de la douleur qu'il éprouvait depuis environ quatre mois. Je ne vis dans la tumeur que la cause matérielle de ces divers accidens que j'espérai d'anéantir sans exposer sa vie.

En effet, il n'éprouva, pendant tout son traitement, qu'une fièvre légère qui dura environ vingt-quatre heures, et qui arriva du 2me. au 3me. jour de l'opération. Ses urines étaient rares et assez rouges durant les quatre premiers jours; le sommeil était aussi très-difficile.

Les boissons délayantes, les calmans à petite dose, et la décoction de quinquina prise intérieurement pour disposer la partie malade à une bonne suppuration, secondèrent complétement mes vues dans cette maladie qui fût heureusement terminée le quarantième jour.

Quoique j'aie déjà prouvé que ma méthode

soit la seule qu'on puisse employer sans accidens et la seule qui convienne dans les hydrocèles compliquées d'autres maladies aux testicules, j'ai cru devoir faire encore mention d'une hydrocèle de cette nature, traitée d'après mes principes, par le Citoyen Barbier, jeune chirurgien plein d'intelligence et de savoir, adjoint au Citoyen Dufouart, chirurgien en chef de l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris.

XVII. OBSERVATION.

Le général Chérin, pour lequel on a vu que la méthode de l'injection avait été infructueuse, fut guéri sans autres accidens que des spasmes dûs à une complexion sanguine, et calmés par la saignée, les boissons antispasmodiques et les cataplasmes.

La tunique vaginale ouverte dans toute sa longueur avait laissé voir une protubérance au testicule, que le Citoyen Barbier jugea susceptible d'acquérir un caractère sarcômateux s'il n'eût pas employé ma méthode. Outre cette complication, il remarqua aussi que le cordon spermatique était engorgé ; mais une suppuration abondante et de

bonne espèce termina heureusement la maladie.

On pourrait dire, avec quelque fondement, que la disposition sarcômateuse du testicule, ainsi que le gonflement du cordon spermatique, avaient été occasionnés par la présence du vin injecté, comme on l'a vu, inutilement et par trois fois dans le sac de la tumeur.

A ces différentes observations qui ne laissent rien à desirer sur un procédé opératoire simple, facile, et qui convient aux différentes espèces d'hydrocèle, j'ai cru devoir en joindre une dernière qui prouve plus solidément encore combien ce procédé mérite la confiance de ceux qui seraient affligés de cette maladie, puisqu'on peut le pratiquer dans le même moment sur les deux testicules quand ces deux organes sont affligés de la même maladie.

XVIII. OBSERVATION.

Hydrocèle double guérie par le même procédé.

Le Citoyen Jossigni, capitaine du génie, ci-devant employé, dans l'Inde, au service de France, âgé d'environ 45 ans, avait, depuis près de 20 ans, une Hydrocèle à chaque côté du scrotum.

Cett maladie toujours plus incommode, l'avait décidé à faire le voyage de France.

Lassé d'avoir éprouvé sans succès une infinité de remèdes intérieurs, ainsi qne six ponctions différentes auxquelles on avait ajouté l'application de divers topiques, il vint chez moi reclamer la cure radicale.

Je l'opérai, sans autre préparation qu'un régime frugal et maigre de trois jours, en excitant, par deux opérations bien distinctes, la presque totalité de la tunique vaginale. J'appliquai ensuite des bourdonnets de charpie sèche sur toute la surface albuginée du testicule.

La suppuration s'établit sans le plus léger accident, et la guérison fut parfaite en 35 jours.

Cette double opération ne dura pas trois minutes. Elle fut faite, hôtel de l'union, rue St. Thomas du Louvre, en présence des Citoyens Monier et Leclerc, chirurgiens, le 5 mai 1790.

Le Citoyen Jossigny, qui habite en ce moment le Rainci, près Paris, dans le château du cidevant Duc d'Orléans, appartenant au Citoyen Livri, jouit depuis douze ans d'une santé que rien

n,a troublée encore. Son tempérament assez faible, lors de l'opération, s'est fortifié d'une manière rémarquable, et il n'a jamais apperçu le plus léger soupçon du retour de sa double maladie. J'ai fait observer, l'été dernier, au cit. Guerin, professeur de médecine aux écoles centrales du département de Vaucluse, les deux cicatrices du cit. Jossigni qui sont à peine visibles.

Je ne saurais trop recommander l'exacte application des bourdonnets, c'est un moyen certain d'exciter une suppuration dans toute la surface intérieure de la tumeur, sans cette précaution la maladie réviendrait bientôt.

Deux fois, mais avec une peine extrême, j'ai éprouvé ce désagrément sur deux malades qui ayant dérangé leur appareil par de grands mouvemens dans leur lit, avaient ainsi facilité la sortie des bourdonnets et favorisé le rapprochement des levres de la plaie du scrotum, avant qu'ils eussent provoqué la crise nécessaire à la cure radicale. L'un de ces malades, le Citoyen M. G., ancien commissaire des guerres, n'ayant pas voulu que l'appareil fut remis à sa

place, a vu sa maladie recommencer quelque tems après la cicatrice de sa plaie, il est vrai que le sac étant diminué de plus de moitié la tumeur n'est pas, à boucoup près, si étendue, et il supporte cette infirmité, qu'il préfère a une seconde opération peu douloureuse.

L'objet que j'avais en vue, dans ce travail, se trouvant rempli, j'ai cru inutile de rassembler d'autres observations relatives aux deux procédés dont j'ai promis le parallèle.

Je dirai seulement que, sans le moindre danger pour les malades que j'ai traités, j'ai obtenu des succès sur tous les tempéraments de tous les âges, par un procédé opératoire qu'on aurait pu adopter depuis que l'ayant rendu public j'ai fait connaître les avantages qui lui méritent la préférence sur tous ceux qu'on avait mis en pratique.

Il n'est pas moins essentiel de faire observer que les individus sans nombre guéris de l'hydrocèle par ce procédé, comme on peut le voir dans mon traité de l'ydrocèle, ont ensuite joui d'une bonne santé, quoique plusieurs, avant leur traitement, eussent éprouvé des craintes pour les

suites relatives aux causes premières de cette maladie, qu'on peut regarder, avec raison, comme hydropisie partielle et purement locale.

Il est flatteur pour moi de pouvoir compter parmi ces individus deux membres distingués de l'institut national, le général Bougainville, membre du sénat conservateur, et le Citoyen Legendre, tous deux membres de la ci-devant académie royale des sciences de Paris.

Le premier s'était voué au célibat depuis longues années, persuadé, d'après l'opinion de plusieurs chirurgiens habiles de Paris, qu'il ne pouvait obtenir de la chirurgie, qu'une guérison palliative à laquelle on se bornait alors ; mais une fois guéri radicalement, il céda bientôt au desir de s'associer une compagne aimable qui l'a fait jouir des douceurs de la paternité, en donnant à la patrie quatre fils destinés à marcher sur les traces d'un père célèbre par ses connaissances, par ses productions et par ses talens militaires.

Cette circonstance de vingt ans, n'est point étrangère à la matière que je traite, puisqu'elle est favorable à l'établissement d'une découverte

qui m'appartient de droit, et dont le général Bougainville a ressenti les premiers effets, dans cette métropole où il me fit appeller pour le guérir, pendant que j'étais encore chirurgien en chef de l'armée de Brétagne.

Mais après avoir exposé l'extrême différence qui existe entre la méthode sûre et peu douloureuse que je veux rendre d'une utilité générale, et celle de l'injection de vin que je cherche à faire oublier, parcequ'elle a été meurtrière, cruelle et très-incertaine ; il me reste à parler de certains succès qu'on a vu suivre cette dernière, car il en existe en effet plusieurs. Mais, soit qu'on ait obtenu ces succès par le rapprochement des tuniques du testicule, à la faveur d'une inflammation plus ou moins prononcée de ces tuniques, soit qu'ils ayent été la suite d'un ou plusieurs abcès dans les enveloppes de cet organe, qui ont, en même tems, exigé, comme on l'a vu, l'application des instruments tranchans, il est toujours vrai de dire que ces succès ont été achetés, dans tous les cas, par de grandes douleurs dont on ne peut accuser ma méthode, et

que plusieurs des malades, sur lesquels on les a obtenu, ne voudraient pas recourir au même moyen de guérir, s'il leur survenait une autre maladie de la même nature.

Car le vin en injection dans le sac de l'hydrocèle, outre qu'il a presque toujours produit les violentes douleurs dont je viens de parler, a souvent altéré la substance du testicule, et ces accidens, quoique graves, n'ont pas toujours empêché le retour de la maladie, comme on l'a vu par l'observation du Cit. Pomereul, à laquelle j'aurais pu joindre plusieurs autres de la même nature. Malgré tous ces inconveniens dont on est forcé de convenir, feu Mr. Majault, de Douai, homme estimable, ayant annoncé à l'académie de chirurgie, plusieurs succès obtenus par les injections avec l'esprit de vin, le Cit. Sabatier crut pouvoir donner quelques suites à ce moyen vanté par le Praticien de Douai, qui n'avait pas étendu ses essais bien loin sur ces injections. Mais parmi les diverses applications faites de ce remède, par le Cit. Sabatier, trois furent absolument sans effet : les

malades ayant été peu sensibles à la présence de cette liqueur, (*a*) la maladie reparut bientôt comme elle était au paravant. Il n'en fut pas de même des deux autres malades qu'il crut devoir soumettre au même traitement, persuadé qu'il leur serait plus favorable.

Le premier éprouva de violentes douleurs, la tension du ventre, la fièvre ardente avec un gonflement au testicule, et au cordon spermatique. Ces accidens qui avaient mis le malade dans le plus grand danger, diminuèrent après l'application de neuf saignées, et furent terminés au bout de 3 mois par plusieurs abcès survenus au testicule.

Cette malheureuse expérience faite en premier lieu sur un soldat invalide, fut renouvellée encore par le cit. Sabatier, sur un jeune garde du Roi, et avec les mêmes accidens, après lesquels, le testicule, l'épididime et le cordon spermatique ne purent reprendre leur état naturel.

(*a*) Cette sorte d'insensibilité peut être occasionnée tantôt par des hidatides, et tantôt par la présence d'une humeur gélatineuse qui tapisse quelquefois toute l'étendue du sac. Dans ces deux espèces d'Hydrocèle que j'ai souvent rencontrées, il est bien évident que la méthode de l'injection est loin de pouvoir produire la suppuration du sac, ou son adhérence avec le testicule.

D'après ces dernières expériences sur l'esprit de vin, que le cit. Sabatier a eu la générosité de publier lui-même, les amis des arts pourront juger si la chirurgie avait réellement besoin d'un moyen de guérir radicalement l'hydrocèle.

Mais parmi les tentatives qu'on peut se permettre dans la vue d'obtenir la guérison d'une maladie, doit-on comprendre celles qui exposent le malade à des chances plus dangereuses que la maladie elle-même ?

Mr. Sharp n'avait pas été plus heureux dans l'usage qu'il avait fait de l'esprit de vin, avant le cit. Sabatier; aussi le chirurgien anglais n'avait-il pas hésité d'abandonner ce procédé que MM. Douglass et Ledran ont blâmé avec d'autres Auteurs non moins estimables.

Feu M. Goursaud ayant reconnu l'insuffisance du vin pour la guérison de l'Hydrocèle, avait également tenté l'injection faite avec l'esprit de vin, qui fut suivie des mêmes accidens dont le cit. Sabatier s'était rendu témoin, avec une infinité d'autres Praticiens.

On a vu aussi que l'esprit de vin qui a produit

des accidens redoutables chez plusieurs malades, a souvent été sans effet quand il n'est pas survenu de suppuration dans les enveloppes du testicule, soit qu'il ait procuré de vives douleurs, soit que le malade ait été insensible à l'application de ce remède très-irritant.

Cette observation sur les effets variés de l'esprit de vin, fait voir de reste ce qu'on peut attendre du vin seul, et combien il est difficile de distinguer, parmi les remèdes spiritueux, celui qui conviendrait à tel ou tel tempérament dont la fibre est plus ou moins irascible.

Aussi le citoyen Sabatier a-t-il cru devoir renoncer à l'esprit de vin, pour n'employer que le vin seul. « Il vaut mieux, dit-il, s'en tenir à un remède » moins sûr et moins efficace, que d'en employer » un dont les suites peuvent être aussi fâcheuses. »

Tel est le résumé peu consolant du long mémoire du citoyen Sabatier, inséré dans le 5me. volume de l'accadémie de chirurgie, le seul ouvrage qu'ont pût alors consulter, en Europe, sur l'Hydrocèle : résumé qui bannit, en même tems de l'exercice de la bonne chirurgie, toutes les mé-

thodes qu'on a décrites jusqu'en 1785, parce que chacune de ces méthodes a des inconvéniens ou des dangers qui devaient les faires oublier. Aussi le cit. Sabatier a-t-il cru devoir terminer ce mémoire en exprimant son desir de voir des travaux plus heureux sur l'hydrocèle.

Il importait donc que de nouvelles observations donnassent un plus grand jour sur cette maladie qui, plus incommode que douloureuse, attaque néanmoins et détruit quelquefois un organe, dont la perte a souvent entrainé celle de la vie ; il importait, dis-je, que là où les recherches d'un habile maître de l'art finissaient, sans fournir un résultat satisfaisant, on apportât de nouveaux matériaux, pour que du tout ensemble on pût tirer des connaissances favorables à la cure radicale de l'Hydrocèle.

C'est d'après toutes ces considérations que j'ai cru devoir m'occuper pendant nombre d'années, des maladies particulières aux hommes. Les connaissances que j'ai puisées dans les Auteurs anciens et modernes qui ont parlé de ces maladies, et les études anatomiques que j'ai faites sur les

parties qui en sont le siège, m'ont conduit à une théorie nouvelle sur la source de l'Hydrocèle qu'on n'avait point assez méditée.

De cette nouvelle théorie, résulte l'indispensable nécessité de faire suppurer non seulement l'enveloppe du testicule, mais encore toute la substance albuginée de cet organe. Des opérations nombreuses et faites avec succès à la suite de ces réflexions, devaient être favorables au procédé opératoire que j'ai perfectionné peu à peu, et toujours d'après ces nouveaux principes.

Dès-lors l'excision entière de la tunique vaginale que Douglass et d'autres Auteurs plus anciens avaient recommandée, est dévenue inutile. Cette méthode qu'on sait être plus douloureuse que la mienne, outre qu'elle a été infidèle, n'était pas toujours exempte d'accidens.

Dans le nouveau manuel de l'opération que j'ai décrite, on a vu que l'excision partielle de cette tunique, était suffisante, pourvu qu'elle ne fût pas skirreuse, et qu'elle fût maintenue séparée de la substance même du testicule, avec des bourdonnets d'une charpie douce, jusqu'à ce que

ces pièces essentielles de l'appareil, eussent provoqué une suppuration suffisante aux parties malades.

Ces dernières remarques qu'on ne trouve dans aucun des Auteurs qui ont écrit sur l'Hydrocèle établiraient seules mes droits à la découverte que j'ai publiée, quoiqu'on ait voulu les atténuer. Mais pour établir ces droits d'une manière incontestable, je rappellerai le jugement de plusieurs de mes pairs qu'on a vu dans mon discours préliminaire, page xiij et suivantes, je transcrirai aussi le texte littéral de quelques Citoyens remarquables par leur bonne réputation, par leurs connaissances, par les places élevées qu'ils ont remplies avec distinction; et pour que cet écrit porte le caractère précieux de la vérité qui persuade, je dirai que les procès-verbaux, rapports, observations et autres pièces qu'on trouve dans mon traité sur l'Hydrocèle ou que je publie aujourd'hui pour la 1re. fois existent en originaux dans mon porte-feuille ou dans mon journal d'observations.

Parmi les Médecins qui ont regardé cette découverte comme le produit de mes travaux,

comme

comme ma propriété, on a vu des hommes chers à la médecine française, les cit. Fouquet et Laborie. Ces deux professeurs, qui ont fait pendant longues années l'ornement de l'école de Montpellier, l'une des plus célèbres d'Europe, se sont exprimés dans leur rapport avec cette franchise compagne des grands talens que l'envie ne peut atteindre. L'un d'eux a payé à la nature le tribut terrible dont les savans devraient être affranchis comme les grands hommes. Qu'il me soit permis d'émettre ici les vœux que je fais pour la conservation de l'autre qui prépare tous les jours sa place au temple de mémoire en multipliant ses succès; qu'il reçoive ici l'expression de ma reconnaissance, de mon tendre respect. Oui cher Fouquet! élevé par vous dans un art que vous avez honoré, je vous dois les premiers élemens de cet art; vos vertus, vos talens m'avaient inspiré le desir de marcher sur vos traces, j'aurais même voulu vous atteindre, et si j'éprouve quelquefois de ces jouissances qui flattent en même tems l'esprit et le cœur, de ces jouissances qui font oublier les

maux attachés à notre frêle existence, c'est en me rappellant que la société savante dont vous étiez membre est la premiere qui m'ait intéressé à ses travaux.

Il me reste à parler de quelques-uns des succès obtenus sur des citoyens recommandables dont j'ai promis de transcrire le texte littéral, page 48. Ces hommes, qui n'ont eu en vue que l'établissement d'une vérité nouvelle et utile, se sont exprimés de manière à ne laisser aucun doute sur mes droits à la découverte qu'ils ont préconisée, et je dois espérer que mes lecteurs impartiaux verront avec plaisir la justice qu'ils m'ont rendue.

Je soussigné, lieutenant-général des armées du roi, commandant en Corse, certifie que M. Imbert Delonnes, m'a parfaitement guéri, au mois d'avril 1785, d'une hydrocèle dont j'étais incommodé depuis trois ans.

D'habiles maîtres de l'art, que j'avois consulté dans le principe, n'avaient pu fixer mes idées ni les leurs sur la nature de mon mal.

Je m'étois soumis à tous les remèdes qu'ils m'avaient indiqué dans la vue de me faire éviter un traitement douloureux ou une opération dangereuse, dont le succès est incertain. Ils ignoraient même s'il ne serait pas nécessaire d'en venir à l'amputation du testicule malade. Affligé de me trouver hors d'état de servir à la guerre, je me déterminai à courir les risques de quelque opération que ce fût. On m'indiqua M. Imbert, dont l'assurance que donnent les connaissances acquises acheva de me décider.

Après avoir vu plusieurs personnes de différens âges et de différens états qu'il avoit guéries, je me fis opérer. On ne peut pas mettre plus d'adresse dans l'opération, plus de soins et d'attention dans la cure, que n'en mit M. Imbert. Je fus en état de sortir au bout d'environ un mois, après avoir assez peu souffert dans l'opération et point du tout dans les pansemens.

Depuis cette guérison je jouis de la meilleure santé, je marche et monte à cheval aussi librement que jamais, et n'ai pas éprouvé la moindre suite ni de la maladie, ni du traitement.

Je suis enfin payé pour donner les plus grands éloges à la méthode de M. Imbert, dont aucun des gens de l'art que j'avais consulté ne m'avait donné l'idée. Je lui ai l'obligation d'avoir pu continuer ou reprendre les fonctions de mon état, auxquelles j'ai craint long-temps d'être obligé de renoncer pour le reste de ma vie ; et le témoignage que je rends dans ce moment-ci à la vérité, est un tribut que je dois à la reconnaissance. A Bastia, le 17 mars 1789.

Barrin.

Je soussigné, officier-général de terre et de mer, certifie qu'étant excessivement incommodé d'une Hydrocèle pendant la dernière guerre, les chirurgiens que je consultai ne me conseillèrent et ne me firent que la ponction ; triste moyen qui ne donne qu'un soulagement momentané.

Désespéré d'une maladie aussi importune pour un homme de mer, dont elle enchaîne l'activité, je fus adressé par un de mes amis, commandant au régiment Royal-Roussillon, à M. Im-

bert - Delonnes alors chirurgien - major de ce régiment, lequel avait découvert et pratiqué avec succès une opération pour guérir radicalement l'Hydrocèle : je me livrai sans balancer à ses soins en septembre 1780, et par une opération aussi habilement exécutée que suivie, j'ai été parfaitement et sans retour guéri de cette importune maladie. Je n'en ai eu depuis aucune espèce de ressentiment, et je me plais à rendre un témoignage public de ma reconnaissance à M. Imbert, lequel a donné depuis beaucoup d'autres preuves de ses talens dans l'art utile qu'il exerce avec distinction. A Paris, ce 10 avril 1789. Bougainville.

Je soussigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis, capitaine au Corps royal d'Artillerie, certifie qu'en 1783, me trouvant fortement incommodé d'une Hydrocèle, pour laquelle j'avais subi trois fois la ponction, et dont de très-habiles chirurgiens n'avaient osé tenter la cure radicale, en raison d'un asthme qui m'avait réduit dans le plus déplorable état,

au point que depuis dix ans, je ne pouvais passer une seule nuit dans mon lit, n'ayant d'autre ressource que mon fauteuil ; instruit alors par les papiers publics de la célébrité que s'était justement acquise M. Imbert, je me rendis à Paris ; après un traitement d'environ quarante jours, j'eus le bonheur de me trouver radicalement guéri, n'ayant eu, depuis six ans, aucun retour de cette maladie, et mon tempérament s'étant fortifié. La vérité m'engage à entrer dans un détail que je dois à la reconnaissance et à la découverte de M. Imbert. A Calais, ce 17 mars 1785. Pigault de Grancourt.

Je soussigné, ci-devant mestre-de-camp, commandant du régiment Royal-Italien, certifie que M. Imbert-Delonnes, m'a parfaitement guéri, au mois de mai 1787, d'une Hydrocèle dont j'étais incommodé depuis six mois.

Après avoir consulté plusieurs maîtres de l'art sur cette maladie, et avoir même employé sans succès quelques remèdes palliatifs, j'ai demandé leurs avis sur les moyens qu'on

pourroit employer pour guérir radicalement d'un mal dont je craignais les conséquences. C'est pour lors qu'on me dit qu'il fallait me soumettre à une opération qu'avait découverte M. Imbert, et qu'il pratiquait tous les jours avec le plus grand succès. Je me suis donc soumis à cette opération, et je dois les plus grands éloges à M. Imbert, non-seulement pour sa découverte, infiniment utile à l'humanité, mais pour l'adresse qu'il a mise dans l'opération, ses soins et ses attentions dans la cure. Je jouis depuis cette guérison d'une meilleure santé. Je n'ai éprouvé aucune suite ni de la maladie, ni du traitement, et le témoignage que je rends, dans ce moment-ci, à la vérité, est un tribut que je dois également à la reconnaissance. A Paris, ce 14 avril 1890. Vintimille-Lascaris.

Je soussigné, colonel commandant du régiment de Brie, infanterie, certifie, en faveur de la vérité, que le nommé la Couture, soldat audit régiment, attaqué d'une Hydrocèle qui l'avait obligé d'entrer dans plusieurs hôpitaux,

sans avoir éprouvé aucun soulagement, s'est enfin rendu à Paris, où M. Imbert Delonnes l'a soigné jusqu'à sa parfaite guérison, sans autre intérêt que celui d'exercer les bons effets de sa découverte et de sa bienfaisance. Certifie de plus que ledit soldat est venu reprendre ses fonctions audit régiment, et que le conseil d'administration a eu connaissance de cette cure. Paris, le 2 octobre 1790. Fouquet.

Je ne trouve point d'expression assez forte pour témoigner ma reconnaissance à M. Imbert Delonnes, relativement à la guérison qu'il a opérée sur moi d'une Hydrocèle, dont j'étais incommodé depuis deux ans. J'étais, à cette époque, 14 février 1785, capitaine au régiment des Cuirassiers du roi ; ma position ne me permettait plus de continuer mon service. La réputation que s'était acquise M. Imbert par sa découverte, me fit réclamer ses secours. Il est impossible d'opérer avec plus d'adresse et de succès ; je fus guéri et en état de sortir en trente-cinq jours, et depuis ce tems, je ne me

suis

suis jamais apperçu que j'avais eu une Hydrocèle. Je rends avec grand plaisir ce témoignage en faveur de la vérité, puisqu'il rappelle à M. Imbert tout ce que je lui dois de reconnaissance. Paris, ce 16 avril 1789. Morainville.

Je souissigné, capitaine d'infanterie, ancien ingénieur des Colonies, certifie qu'étant fort incommodé depuis 1770 de deux Hydrocèles, qui m'ont décidé à quitter l'Inde pour venir en France réclamer les secours de la bonne chirurgie, j'ai en vain tenté, depuis mon arrivée à Paris, en septembre 1787, jusqu'en mai 1790, tous les moyens qui m'ont été offerts par plusieurs des premiers chirurgiens de la Capitale. Certifie de plus que, lassé de tous les remèdes et de six ponctions inutiles et désagréables, j'ai enfin été opéré, le cinq mai dernier, hôtel de l'Union, rue St.-Thomas-du-Louvre, en présence de MM. Monier maître en chirurgie et Leclerc chirurgien, par M. Imbert, et d'après un procédé, fruit de ses longs travaux, sur cette maladie qui a fait pendant

vingt ans le malheur de ma vie. Je dois dire encore, en faveur de la vérité, que quoique j'aie éprouvé deux opérations dans le même moment, je n'ai pas eu un seul instant de fièvre pendant mon traitement, qui a duré environ un mois, et que les différens remèdes et les ponctions que l'on m'avait faits auparavant, sont mille fois plus douloureux et plus désagréables que l'opération de M. Imbert, auquel je me plais à rendre ce témoignage public de ma reconnaissance, persuadé que le bien de l'humanité l'exige. A Paris, ce 15 novembre 1790.

Jossigny.

Je soussigné, payeur de rentes, certifie que le nommé le Vasseur, âgé de 70 ans, homme de confiance, qui est à mon service depuis environ vingt ans, a été opéré de l'Hydrocèle par M. Imbert, le 23 septembre 1788, âgé alors de 68 ans. Certifie de plus que ledit le Vasseur a été parfaitement guéri de cette maladie, quoique plusieurs habiles chirurgiens l'eussent regardé comme incurable ; et que son tempé-

ramment s'est fortifié depuis l'époque de sa guérison, qu'il doit à la découverte intéressante. qu'a faite M. Imbert pour ces sortes de maladies. A Paris, ce 15 novembre 1790.

France Croiset.

Je soussigné, curé de S. Simon, certifie que M. Imbert m'a guéri, en 1785, d'une Hydrocèle très-incommode, et que je n'ai jamais ressenti les suites de cette maladie. Je certifie de plus qu'ayant envoyé audit M. Imbert le nommé Givri, natif de Premont, il l'a guéri sans intérêt, et que nous sommes tous deux témoins irrévocables des bons effets de sa découverte. A Saint Simon, près Ham, le 1er. novembre 1790.

L'Escot, curé de Saint Simon.

Voilà, ce me semble, un assez grand nombre de preuves en faveur de l'opération nouvelle que je publie pour la troisième fois et toujours avec de nouveaux succès, car mon traité sur l'Hydrocèle a eu déjà deux éditions, dont l'une en 1785, et l'autre en 1791.

Mais quoique j'eusse fait l'analyse et la juste critique des différens procédés employés dans la vue de guérir l'Hydrocèle, je n'avais pu parler des accidens produits par les injections dans ces derniers tems, et ce dernier travail, que je donne aujourd'hui fera connaître ce qu'on doit de confiance aux deux méthodes. Heureux, si après toutes les précautions que j'ai prises sur un objet intéressant pour l'humanité, j'ai prouvé solidement qu'il faut enfin se rendre à l'évidence des faits, qui sont le produit de l'observation.

FIN.